

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ANNUELLE

LA CONNEXION

❖ Via le site internet

- ❑ Connectez-vous sur www.ims.mq
- ❑ Cliquer dans la slide principale sur le bouton « en savoir plus »



❖ Via le lien

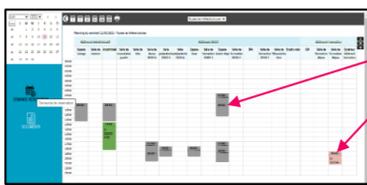
- ❑ Cliquer sur le lien présent dans le mail de lancement de la campagne d'inscription :
« Cliquez ici - pour faire votre préinscription annuelle »

Vous arrivez sur la page « Réserver un créneau annuel »

- ❑ Cliquer sur le bouton « commencez votre pré-inscription »

Vous êtes maintenant sur le module de réservation en ligne

Planning en ligne apparaît. Vous pouvez d'ores et déjà si vous le souhaitez visualiser les disponibilités des espaces de location.



Légende :

- Case grisée = manifestation privée
- Case de couleur = manifestation publique
- Option = demande en attente de validation

Pour commencer votre préinscription

- ❑ Cliquer sur « demande de réservation »



a) Si vous n'êtes pas encore référencé

- ❑ Renseigner l'adresse de votre entité
- ❑ Cliquer directement sur « suivant »

b) Si vous êtes déjà référencé :

- ❑ Renseigner l'adresse électronique de votre entité
- ❑ Cliquer sur « valider »
- ❑ Renseigner votre mot de passe ou en créer un si nécessaire
- ❑ Cliquer sur « suivant »

L'INSCRIPTION

VALIDATION DES CRENEAUX ATTRIBUES

Après délibération de notre conseil d'administration, vous recevrez notre proposition de créneaux pour la saison ainsi que votre état de compte (si vous avez déjà effectué des réservations à l'IMS).

NB : la proposition d'attribution ne correspond pas forcément à la demande initiale. En effet, celle-ci a pu être modifiée en fonction des disponibilités. Il est donc impératif de procéder à la validation de cette proposition.

Vous devrez :

- ❑ Confirmer la validation des créneaux en nous retournant le document signé
- ❑ Si vous en avez, procéder aux règlements de vos factures en retard

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement être à jour dans le règlement de vos factures à l'IMS pour pouvoir débiter la saison.

LE CONTRAT DE LOCATION

Une fois l'inscription enregistrée, vous recevrez dans les jours suivants, votre contrat de location, votre synthèse de créneaux et votre devis annuel.

- ❑ Procéder à la signature électronique des documents avant le **1er septembre 2022**
Passé ce délai, en cas de non-retour de tous les documents, votre contrat sera annulé et le créneau de nouveau disponible.

Pour plus d'informations contactez-nous :

☎ 0596 38 37 97 / 0596 38 38 06

✉ grc@ims.mq



1

2

3

LA DEMANDE



DÉTAILS DE LA MANIFESTATION

- ❑ Dans la rubrique « Titre de la manifestation » :
✓ Renseigner la nature de vos activités
- ❑ Dans la rubrique « Nature de la manifestation » :
✓ Sélectionner « Préinscription saison 2022/2023 » ou « Préinscription saison 2022/2024 »
- ❑ Répondre aux 2 questions
- ❑ Cliquer sur « suivant »

RÉSERVATION

- ❑ Dans la rubrique « Nombre de personnes attendues » :
✓ Renseigner le nombre approximatif de personnes attendues par jour
- ❑ Dans la rubrique « local souhaité » :
✓ Sélectionner « le bâtiment » puis « la salle ou l'équipement souhaité »
- ❑ Dans la rubrique « Plage horaire de réservation » :
✓ Sélectionner « le bâtiment » puis « la salle ou l'équipement souhaité »
✓ Sélectionner « réservation hebdomadaire »
✓ Cocher le jour souhaité
✓ Cliquer sur « exclure les vacances scolaires » et « exclure les jours fériés ». Le bouton deviendra bleu.
✓ Insérer obligatoirement, les dates de début et de fin de saison, **du 01 septembre 2022 au 30 juin 2023 ou 2024.**
NB : Ces dates ne sont pas modifiables, la période annuelle à l'IMS, s'étend de septembre à juin. De ce fait, les demandes de préinscriptions ne respectant pas cette condition, ne seront pas prises en compte.
- ✓ Insérer les créneaux de réservations souhaités (Excepté pour les demandes en début de soirée, pour le plateau sportif couvert et l'espace tatami dojo, qui devront **obligatoirement** respecter les plages suivantes : **18h-19h30 / 19h30-21h / 21h- 22h30**)



- ❑ Répondre à la question demande visible sur le planning
- ❑ Renseigner l'ordre de priorité de la demande sur le nombre de demande réalisée (ex : 1/3)
- ❑ Cliquer sur « suivant »



DÉTAILS CLIENT

(Apparaît uniquement si vous n'êtes pas référencé)

- ❑ Remplir la fiche d'information sur votre structure
- ❑ Cliquer sur « suivant »



DOCUMENTS

- ❑ Insérer votre attestation d'assurance
- ❑ Cliquer sur « suivant »



RÉCAPITULATIF DEMANDE

- ❑ Vérifier le récapitulatif
- ❑ Cliquer sur « envoyer »



Nous vous rappelons que :

- La préinscription ne constitue pas une réservation définitive.
 - Vous pouvez formuler 3 demandes maximum et elles devront être réalisées par ordre de priorité.
 - Vous pouvez également formuler des demandes de créneaux supplémentaires (en plus des 3 initialement possibles sur le module en ligne) cependant, elles devront faire l'objet d'un courrier à l'attention de la Présidente de l'IMS et seront traitées au cas par cas en fonction des disponibilités restantes.
- Passé les délais de remplissage indiqués, aucune demande ne sera traitée.